AB SERVICES

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : Résidence Tillurak, 911 rue Hiribehere, Appt A04, 64480 USTARITZ
Siège de liquidation : Résidence Tillurak, 911 rue Hiribehere, Appt A04, 64480 USTARITZ
904 437 001 RCS BAYONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 27 février,
A 10 heures 30,

Monsieur Aymeric BELOUANES, Associé Unique et liquidateur de la société AB SERVICES,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,

- Répartition du solde de tout compte,

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,

- Constatation de la clôture de la liquidation,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Aymeric BELOUANES, Associé Unique et liquidateur de la société AB SERVICES en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde négatif de -2 628 euros.

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Aymeric BELOUANES, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

QUATRIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Aymeric BELOUANES donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société AB SERVICES dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Aymeric BELOUANES

Signé par Aymeric BELOUANES
Le 27/02/25
ID: tx_M7n1bo6qdkyd
Signed with
Universign